Les Jeunes MR sont pour la mise en place d’un système de consigne ou de prime de retour pour les canettes et les bouteilles en plastique

Chaque année, la Région wallonne débourse près de 85 millions d’euros pour ramasser les détritus et les dépôts sauvages.

Pour diminuer le coût de ce nettoyage et améliorer notre cadre de vie, la consignation des canettes en aluminium et des bouteilles en plastique est une solution régulièrement évoquée.

Cette mesure a fait ses preuves dans plusieurs pays européens. En Belgique, la déclaration de politique régionale, indique vouloir instaurer une mise en œuvre progressive, à l’échelle nationale, d’un système de consigne ou de prime de retour pour les canettes et les bouteilles plastiques en PET.

Pour le moment, rien ne se concrétise, cette intention est toujours bloquée à l’état de test.

Lors des opérations propreté menées par les Jeunes MR, il n’a pas été rare de comptabiliser plusieurs dizaines de canettes dans une seule rue. Instaurer une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastiques permettrait très certainement de diminuer ce type de comportement incivique ainsi que la pollution écologique et visuelle que cela génère.

Comme pour les consignes sur certaines bouteilles en verre, le consommateur payerait plus cher sa canette et sa bouteille consignée mais il serait remboursé, lors de chaque retour en magasin. Ensuite les contenants consignés seraient envoyés en centre de recyclage, où s’effectuerait un processus dans la chaîne de traitement des déchets. Ce modèle, s’inspirerait du modèle Allemand en la matière.